

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 19 janvier, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 janvier 2023

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absente excusée : M Jean-Pierre KHIREDDINE donne pouvoir à M Nicolas BERGER
Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Stéphanie CHAMBE

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Mme Monique RAGEYS

Quorum : 8

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

Délibération : *Convention relative à la pose d'un récepteur de télé relève sur le toit d'un immeuble*

Délibération : *Décision de lancement de l'opération MAM et autorisation de signature du Maire pour l'achat en VEFA à FR IMMOBILIER*

Délibération : *Tarifification forfait chauffage « salle des sports »*

Point cantine

Bus France Service

- Comptes rendus des commissions intercommunales

- Questions diverses.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 15 décembre 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

→ **Délibération**

DÉLIBÉRATION : CONVENTION RELATIVE À LA POSE D'UN RÉCEPTEUR DE TELERELEVE SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au mois de septembre, il avait parlé des nouveaux objectifs du SIEMLY concernant la signature du nouveau contrat de concession de service public. L'un des objectifs est le rendement de réseau et la recherche de fuites. Pour pouvoir les atteindre le SIEMLY va développer un système de télé relève des compteurs d'eau. Trois petites antennes passives destinées à réceptionner les données de comptage seront installées sur notre commune (dans le clocher de l'église, sur le réservoir au crêt et du plomb). L'antenne qui va être installée dans le clocher de l'église donne lieu à une convention puisque le bâtiment appartient au domaine communal. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à l'antenne du clocher.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : DÉCISION DE LANCEMENT DE L'OPÉRATION MAM – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT EN VEFA A FR IMMOBILIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la décision d'entreprendre le projet d'acquisition d'une Maison d'Assistants Maternels en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Suite à une demande de mise à jour de l'économiste, le coût total s'élèverait à 595 000 € TTC dont de la partie terrain et gros œuvre serait de 295 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition permet actuellement d'obtenir le remboursement de la TVA si on achète tous les équipements.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : FIXATION DU TARIF « FORFAIT CHAUFFAGE » POUR LA SALLES POLYVALENTE ST ROCH

Monsieur le Maire rappelle que dans le but de réduire les consommations d'énergie, des consignes au niveau du chauffage ont été appliqués concernant la salle des sports. L'utilisation principale de la salle polyvalente St Roch est à destination des associations sportives, mais des manifestations ou soirées non-sportives peuvent aussi être organisées.

Des essais étaient en cours jusqu'à maintenant pour mesurer les consommations concernant cette salle pendant les manifestations autres que sportives. Les constatations rapportent que le coût de l'augmentation de la température pour une soirée est d'environ 250 €.

Le Conseil municipal décide de fixer l'application d'une participation pour frais de chauffage pour la salle polyvalente St Roch **à compter du 20 janvier 2023 : 200,00 €**

- **Point Cantine** : Monsieur le Maire rappelle la visite des services de protection de la qualité de l'alimentation. Les ajustements qui devaient être apportés suite au rapport ont été effectués.
- **Bus France Service** : Sur le territoire communautaire, il y a 2 Maisons France Services, une à St Symphorien sur Coise et une à St Laurent de Chamousset. La mobilité pour certaines personnes n'est pas toujours évidente. La Communauté de Commune a acheté un bus aménagé pour venir au contact des personnes et les rencontrer dans les villages. Sur Pomeys, ce service serait présent une fois toutes les 4 semaines, le lundi de 9h à 12h, derrière le garage communal. Un plan de communication va se mettre en place et sera relayé par la commune.
- **CCAS** : la rencontre CCAS a eu lieu le vendredi 16 décembre. Au cours de cet après-midi, animé par le groupe « les amis de la chansonnette » le traditionnel colis a été distribué aux personnes présentes.

→ **Compte-rendu commissions communales et intercommunales**

Commission voirie : Sur 32 communes du territoire, 28 ont effectué des travaux pour un montant de 1 298 000€. Aux vues des augmentations sur 2022, il y aura un surcoût de 200 000 € à 250 000 €. Les prévisions de travaux en 2023 seront : vers la sortie du village direction Grézieu, vers le Couzon et en partenariat avec la commune de St Symphorien sur l'allée de Pluvy.

Commission agricole : La réunion a porté sur la transmission et le futur dans l'agriculture. Un prévisionnel démontre un arrêt d'activité agricole de l'ordre de 50% environ d'ici 10 ans. Un axe de réflexion est mené pour trouver des solutions. Ce phénomène s'explique surtout suite à une non-reprise de la continuité de l'activité.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 23 Février.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
Mme Monique RAGEYS

Affichée et publiée le